




AGRIGENÈVE, AGRIVULG ET AGRIMANDATS

| | |
|--|--|
| Qui sommes-nous? | <p>Cette organisation est née en 2002 de la fusion entre la Chambre genevoise d'agriculture et l'Association genevoise des centres d'études techniques agricoles. AgriGenève, en tant qu'association faitière de l'agriculture genevoise, a pour but de représenter, de sauvegarder et de promouvoir les intérêts de l'agriculture, des agriculteurs et des sociétés agricoles. Dans le but d'améliorer la lisibilité de ses prestations, AgriGenève a scindé ses activités en trois secteurs distincts dès le 1er janvier 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none">-Le secteur Vulgarisation agricole, AgriVulg Sàrl;-Le secteur Mandats/prestations, AgriMandats Sàrl;-Le secteur Défense professionnelle, AgriGenève. |
| Rôle en matière de produits phytosanitaires | <p>Appuyer le développement des solutions de protections des cultures qui répondent à la fois aux besoins phytosanitaires évolutifs, aux enjeux sociétaux de production et à la protection de l'environnement. Des nombreux essais, fiches techniques, séances d'informations techniques sont proposées afin de soutenir les agriculteurs dans cette démarche.</p> |
| Mesures entreprises en 2020 | <p>Mesures 1a, 3a, 6, 12, 18a, 18b, 18d, 26a, 26b, 29a.</p> |
| Lien Sites internet utiles | <p>https://www.agrigeneve.ch</p> |
| Photos pertinentes illustrant votre activité |  |